

Direction des personnels enseignants
10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Renseignements téléphoniques :
"Besançon Info mobilité"
☎ 03.81.65.49.99

Demande de poste spécifique académique (SPEA)

Fiche de procédure

*(Se reporter à la liste des postes SPEA vacants jointe
et publiée sur le site Internet de l'académie)*

Les personnels candidats à ce type de poste doivent :

- Saisir entre le 11 mars (12h00) et le 28 mars 2022 (12h00), sur SIAM via i-Prof, obligatoirement en vœu n°1, le poste précis souhaité (vœu de type "établissement" avec le code du poste spécifique correspondant).
- ET obligatoirement constituer un dossier de candidature qui doit être envoyé, par mail, au **Rectorat - DPE - impérativement avant le 28 mars 2022** à l'adresse suivante : ce.dpe@ac-besancon.fr
Ce dossier doit être composé d'un CV et d'une lettre de motivation.

Procédure particulière à suivre pour postuler sur certains postes SPEA :

Il s'agit principalement de postes offerts dans plusieurs disciplines ou pouvant être pourvus par des personnels de statuts différents (ex : PLP et certifiés).

Par exemple, certains postes peuvent être offerts à des enseignants, quelle que soit leur discipline de recrutement. (poste "champ professionnel habitat" en SEGPA, postes en UPE2A, coordonnateur de classe relais, etc....)

Ces postes étant implantés dans une discipline déterminée, les candidats d'autres disciplines n'ont pas la possibilité technique, dans l'application SIAM, de saisir le vœu précis (établissement avec code du poste SPEA). Ils procèderont donc de la manière suivante :

- Dans la discipline de mouvement à laquelle il ont accès, les candidats saisiront l'établissement précis en vœu n°1 ; ils ajouteront ensuite, manuellement sur la confirmation de demande de mutation et au regard du vœu correspondant, le code spécifique (PART, FLE,...), ainsi que le profil synthétique du poste tel que libellé dans le tableau joint (liste des SPEA vacants).
(Rappel : retour des confirmations de demande de mutation avant le 4 avril 2022)

L'Administration se chargera de repérer leur candidature à l'aide du dossier de motivation "papier" (CV + lettre de motivation), qui aura été transmis avant le 28 mars 2022 (cf. supra).

Catégories de postes (liste non exhaustive)

Certains de ces postes correspondent à une typologie précise ; d'autres, codifiés *Part*, sont implantés dans les établissements, en fonction des particularités de chacun d'eux. Parmi ces postes figurent les catégories suivantes :

Postes comportant une double compétence disciplinaire (code "CSM") La maîtrise de deux disciplines est nécessaire. S'il n'est pas exigé de présenter des diplômes universitaires dans les deux disciplines, par contre l'évaluation de la commission portera principalement sur la discipline dont le professeur n'est pas statutairement titulaire (exemple : un professeur certifié de sciences physiques qui postule en mathématiques et sciences physiques sera évalué principalement en mathématiques).

Postes de sections européennes (code "DNL2" ou "DNLE" ou "DNLA")

Il s'agit de certains postes de disciplines non linguistiques pour lesquels une partie de l'enseignement est dispensée dans une langue étrangère. La commission procédera obligatoirement à une évaluation dans la langue étrangère qui doit répondre aux exigences du niveau B.2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (Ceclr). L'enseignant doit être détenteur de la certification complémentaire. Il doit être capable de traiter, dans la langue étrangère, certaines parties du programme des classes concernées (lecture de documents étrangers, réinvestissement oral ou écrit dans le cursus des élèves, gestion d'un "groupe classe" dans la langue étrangère, conception et réalisation d'un projet pédagogique d'échange, travail en équipe avec les professeurs de langue)

Postes de spécialités rares (code "PART")

Chacun des postes comporte un commentaire présentant les compétences attendues

Postes de conseillers pédagogiques départementaux en EPS (code "CPD")

Postes d'assistants ingénieurs (code "PART")

Postes d'arts plastiques - enseignement de spécialité et d'option en lycée (code "L")

Une expérience d'au moins cinq ans dans le corps des professeurs certifiés ou agrégés est souhaitée. Les compétences techniques et scientifiques du candidat seront soulignées par son niveau de recrutement. Outre le dossier de candidature à un poste spécifique, le candidat est invité à joindre un dossier personnel faisant apparaître quelques démarches pédagogiques récentes, la nature de ses pratiques artistiques personnelles éventuelles et sa capacité à nouer des relations avec les institutions et acteurs de l'environnement artistique et culturel des établissements.

Postes de musique - enseignement de spécialité et d'option en lycée (code "L")

Le candidat doit être professeur d'éducation musicale et chant choral titulaire dans le corps des professeurs certifiés ou agrégés. En marge d'une connaissance réfléchie des enjeux et attendus des programmes d'enseignement de l'éducation musicale (école/collège/lycée) et de l'histoire des arts, le professeur doit disposer d'une fine culture artistique et de solides compétences techniques (pratique vocale, écriture, pratique du piano...) entretenues par une pratique musicale régulière. Sont également requises des compétences affirmées pour l'exploitation d'outils informatiques au service de la pédagogie. Les indispensables compétences relationnelles du candidat seront appréciées au regard des actions partenariales entre établissement scolaire, acteurs de la création artistique et structures culturelles qu'il aura déjà initiées.

Postes en dispositif UPE2A (code "FLE")

L'école est l'unique chance des élèves allophones, le lieu déterminant pour qu'ils apprennent au plus vite le français langue seconde de scolarisation qui leur garantira réussite scolaire et sociale.

L'enseignant d'UPE2A est professeur de français langue vivante et maîtrise le CECRL ; s'il n'est pas

déjà détenteur de la certification complémentaire FLE-FLS au moment de la prise de poste, il s'engage à se former et à la présenter. Outre des compétences sociolinguistiques et sociodidactiques à jour en FLS, l'enseignant d'UPE2A doit posséder ou développer des compétences de médiation interculturelle et de diplomatie, pour coordonner les dispositifs sous l'autorité des chefs d'établissement qui les pilotent. Outre l'enseignement du français et la mise en place du soutien linguistique des élèves inclus, l'enseignant coordonnateur en UPE2A est chargé des relations avec les familles allophones, les référents socioéducatifs, bref, plus généralement l'ensemble des acteurs de l'établissement. Enfin, l'enseignant doit être à l'aise avec le numérique pédagogique, qui est au cœur de la politique académique des langues.

Postes d'enseignant en classe relais (code "PRC")

Postes à temps complet ou avec complément de service en apprentissage (code "PART")

Postes à temps complet ou avec complément de service en formation continue (code "PART")

Postes ressource TICE (code "NTIC")

Afin d'obtenir davantage d'informations sur chacun de ces postes, les candidats sont invités à prendre contact avec les chefs des établissements d'affectation.